



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

Comment on apprenait le français hors de France dès le XI^e siècle, jusqu'à la parution de la première grammaire imprimée du français au XVI^e siècle

Claude Germain

Université du Québec à Montréal, Québec, Canada

germain.claude@uqam.ca

Reçu le 17-06-2018 / Évalué le 30-07-2018 / Accepté le 03-10-2018

Résumé

Au XI^e siècle, avec la conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant (en 1066), débute l'apprentissage du français comme langue à usage interne du royaume d'Angleterre. Le français s'implante dans l'aristocratie, puis dans les écoles. Apparaissent alors divers textes pédagogiques qui seront présentés comme suit : listes de vocabulaire, traités orthographiques, recueils de conversation (*colloques* ou *manières de langage*), lettres modèles, etc. C'est vers 1410 qu'est rédigée à la demande de Johan (John) Barton la première grammaire du français, écrite en anglo-normand (ou « français d'Angleterre »), le *Donait françois*. Plus d'un siècle plus tard (en 1530), est publiée la grammaire de John Palsgrave, écrite en anglais malgré son titre : *Lesclarcissement de la langue françoise*. Suivront quelques remarques et réflexions sur ces cinq premiers siècles d'apprentissage du français en dehors de la France.

Mots-clés : *colloques, manières de langage, grammaire, Barton, Palsgrave*

The Learning of French as a Foreign Language from the 11th Century, until the publication of the first printed French Grammar in the 16th Century

Abstract

In the 11th Century, with the conquest of England (in 1066) by William the Conqueror, Duke of Normandy, began the learning of French as the language used within the Kingdom of England. French was learned among the aristocrats and then in schools. Different pedagogical texts were created then. They were presented as follows: vocabulary lists, orthographical texts, collections of everyday dialogues (*colloquia* or *manières de langage*), model letters, etc. Around 1410 the first French grammar was composed, the *Donait françois*, written in Anglo-Norman (or 'French from England') at the request of Johan (John) Barton. More than a century later (in 1530), John Palsgrave's grammar was published. It is written in English in spite of its French title: *Lesclarcissement de la langue françoise*. This article is comprised of remarks and reflections on these first five centuries of learning French out of France.

Keywords: *colloquia, manières de langage, grammar, Barton, Palsgrave*

Introduction¹

Dans le titre, « comment on apprenait » ne réfère pas aux mécanismes psychologiques d'acquisition du français, mais bien aux textes de toutes sortes utilisés, au cours de la période étudiée, en tant que soutiens pédagogiques à l'apprentissage de la langue. De plus, on se rappellera que le premier document (conservé) écrit en ancien français remonte au IX^e siècle, avec les *Serments de Strasbourg* (842). Ainsi, l'état de langue française dont il sera question correspond à la fois à la période dite de *l'ancien français* jusqu'au XIV^e siècle, puis au *moyen français*. Enfin, à l'époque où débute l'apprentissage du français, il n'y a plus de locuteur natif du latin. Ces mises au point étant faites, il sera d'abord question de la situation de l'Angleterre au XI^e siècle, quand débute l'apprentissage du français en dehors de la France, après quoi on abordera chronologiquement les différents textes pédagogiques attestant de cet apprentissage. Suivront quelques remarques et réflexions sur ce premier développement en dehors de la France des tout premiers apprentissages du français, en lien notamment avec la place et l'importance accordées à la grammaire.

Le contexte sociopolitique de l'Angleterre et la situation du français

On ne saurait bien comprendre les origines de l'apprentissage du français en dehors de la France sans se référer au contexte sociopolitique de l'Angleterre dans la deuxième moitié du XI^e siècle. C'est que, en 1066, survient un événement politique et militaire qui allait avoir d'énormes répercussions sur l'utilisation du français et son apprentissage : la conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant². À partir de ce moment, le dialecte anglo-normand sera utilisé en Angleterre « comme langue maternelle de la noblesse, de certains milieux cléricaux et même bourgeois » (Kristol, 1989 : 338)³. S'ensuit une période de relations intenses et d'échanges fréquents de populations entre l'Angleterre et le continent.

Toutefois, cela durera à peine cent cinquante ans : dès 1204, le roi de France Philippe Auguste annexe la Normandie. Désormais, l'Angleterre est isolée et « les barons normands doivent choisir entre leurs possessions continentales et celles situées en Angleterre » (Kristol, 1989 : 338). La majorité opte pour ces dernières, la détachant ainsi davantage de ses origines. Même si le français parlé en Angleterre commence à s'étioler dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, grâce au haut prestige qu'il conserve et maintiendra longtemps, il acquiert le statut de véritable « langue étrangère » à acquérir. Les ouvrages didactiques vont se multiplier, comme on le verra ci-dessous. Mais, d'ici là, comment apprend-on le français ?

Avec Guillaume le Conquérant, l'Angleterre est gouvernée par un franco-phone d'origine normande. Le français de l'époque est déjà considéré comme le complément d'une bonne éducation (Lillo, 2016 : 53). Avec le temps, la noblesse anglaise va se mettre à l'apprentissage de cette langue même si, à cause de ses origines, cela peut causer une certaine tension : « Étant noble, il [le noble anglais] devrait parler français, mais étant anglais, il risque de le parler mal, voire pas du tout » (Fletcher, 2012 : 238). Comme « les enfants des aristocrates sont généralement instruits dans la maison familiale », une forme d'enseignement s'organise alors dans les familles de l'aristocratie, tant anglaise que normande (Riché, 1979 : 292). Les enfants sont confiés à des gouvernantes, à des précepteurs ou à des tuteurs, c'est-à-dire des abbés ou des prêtres venus du continent français. Le français va donc finir par s'imposer auprès des enfants des familles nobles, même dans les cas où la mère est anglaise, car de nombreux chevaliers et nobles normands, qui ont accompagné Guillaume le Conquérant, vont épouser des Anglaises (Rothwell, 2001 : 4)⁴. Si le français connaît une certaine popularité parmi la noblesse et les ecclésiastiques, c'est pour des raisons à la fois sociales, culturelles, politiques et d'avancement professionnel. Chez les commerçants, dans les villes, et même chez les artisans, on se met aussi au français pour des raisons utilitaires. Mais, chez les paysans, qui représentent tout de même 85-90% de la population anglo-saxonne, la langue vernaculaire (ou langue d'usage) restera l'anglais (Kibbee, 1991 : 10). Peu à peu, l'anglais et l'anglo-normand seront comme deux langues vernaculaires, ayant cependant des rôles complémentaires, au XIV^e siècle, dans différentes couches sociales de la population.

1. Les premières traces d'une terminologie grammaticale

Vers la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, le traité grammatical d'Aelfric, rédigé en vieil anglais, pour l'enseignement du latin, contient des gloses en anglo-normand, c'est-à-dire recourant à une terminologie grammaticale anglo-normande, comparée au latin (par exemple, *Tempore presenti* : *par le tens present*; *Imperativo modo* : *par la imperatif mot*) (cités dans Rothwell, 2001 : 4 ; Menzer, 2004 : 106). Ce qui semble impliquer qu'il y aurait eu au préalable un apprentissage du français en recourant à une certaine terminologie concernant quelques catégories verbales, sans plus.

2. Des *nominalia* (ou « listes de vocabulaire par thèmes »)

Vers la fin du XII^e siècle, on trouve un vocabulaire avec des gloses aux traits anglo-normands, du maître d'école Alexander Neckam, qui aborde des sujets comme les parties du corps humain, la cuisine, l'ameublement, les vêtements, le commerce, etc. Un mode de présentation semblable se retrouve un peu plus

tard chez John of Garland (Jean de Garlande), au début du XIII^e siècle, dans son *Dictionarius* (ca 1220), comprenant des mots latins avec gloses en anglais et en français, afin de faciliter l'explication du texte chez les maîtres de langue dont la connaissance du latin laisse parfois à désirer (Wright, 1858 : ix). Ces deux auteurs avaient étudié le français à Paris. Voici un exemple de *nominalia* ou glossaire thématique anglo-normand avec traduction en moyen anglais :

L'apparaille pur charue:
Chief et penoun / Heuede and fot
Manuel et tenoun / Handle and stile
Hay et oysiloun / Bem and reste
(Anglo-Norman Dictionary).

3. Le traité pédagogique de Bibbesworth (vers 1250)

Dans le traité pédagogique de l'auteur anglo-normand Gautier (Walter) de Bibbesworth, rédigé vers 1250, il est explicitement question du français appris en tant que langue étrangère. Ce traité est dédié à Mme Dionysia de Monchensey pour qu'elle enseigne le français à ses enfants, ainsi qu'aux éventuels tuteurs qui, après avoir copié le traité, pourront s'en servir pour enseigner le français aux enfants élevés dans un entourage anglais (Fletcher, 2012 : 237)⁵. Il ne s'adresse pas directement à des enfants de l'aristocratie, comme certains ont pu le croire autrefois (comme Wright, 1858 : xi), mais à des adultes possédant déjà un bon niveau de français qu'il convient d'améliorer, comme l'a bien démontré Rothwell (1968 : 37). Ce qui explique la présence parfois de gloses interlinéaires (ou à droite du texte) en anglais ici et là pour expliquer le sens de certains mots difficiles ou de quelques homonymes du type *le livre - la livre*. Voici un bref extrait de ce « poème pédagogique », tiré d'une version de la première moitié du XIV^e siècle :

Vestez vous dras, beaus duz enfauns
Chaucez vos gauns, souleres e brais;
Mettez le chaperoun, coverez le chief;
Tachez vos botuns e derecef
De une coreie vous ceintez.
Ne di pas 'vous enceintez',
Kar femme est par home enceinte
E de une ceinture est ele cente.
(Anglo-Norman Dictionary).

On remarque le souci de l'auteur de recourir à la rime pour faciliter la mémorisation de groupes de mots et non plus seulement de mots isolés comme dans

les *nominalia* précédentes. Bibbesworth vise explicitement, dans son prologue, l'apprentissage du vocabulaire français (et non la grammaire). Son traité connaîtra une grande popularité au cours du siècle suivant. D'après le nombre de manuscrits conservés, il s'agit « du texte individuel le plus populaire et le plus répandu parmi tous les traités didactiques qui ont vu le jour en Angleterre à la fin du moyen âge » (Kristol, 1990 : 294).

4. Un petit *Traité de la conjugaison française* (vers 1250)

Il convient de mentionner « le plus ancien traité grammatical français » retracé à ce jour (Södergård, 1955 : 192), qui est un petit traité de conjugaison française anonyme (ne comprenant que 34 lignes - selon Rothwell, 2001 : 2). On y trouve une explication, donnée en latin, du système temporel et modal du français de l'époque. Par exemple, il est mentionné qu'à la seule forme latine *amavi* correspondent en français deux formes différentes : *jo amai* et *jo ai aimé*. Il est vraisemblablement destiné à des étudiants d'un niveau avancé qui ont une bonne connaissance de la morphologie verbale (Kristol, 1998 : 26). Ce document est « important par l'exactitude minutieuse avec laquelle l'auteur a exposé et délimité l'emploi des différents temps du verbe en ancien français » (Södergård, 1955 : 192).

5. Des traités « orthographiques » (vers 1300)

Au début du XIV^e siècle, allait surgir le concept de « règle » avec la parution du *Tractatus Orthographiae* de T.H. Prisi Studentis, un Anglais ayant étudié à Paris (Pope, 1910). Ce traité sera repris par son successeur du nom de T. Coyfurelly (entre 1377 et 1399 - selon Kristol, 1989 : 345). Il comprend quelques règles du type suivant (portant plutôt sur la prononciation que sur l'orthographe, en dépit du titre), écrites en latin : le *s* n'est pas prononcé s'il est placé devant une consonne autre qu'une plosive ou une palatale. Selon Rothwell (1968 : 41), le degré de complexité de ces règles est tel qu'elles ne peuvent être d'aucune utilité pour les enfants et qu'elles requièrent des adultes une solide connaissance préalable de la grammaire latine de Donat (Aelius Donatus)⁶ ainsi qu'une bonne connaissance du français. Ce qui laisse entendre que le traité s'adresse à des clercs ou à des étudiants de niveau avancé. En même temps, cela est le signe manifeste d'une « prise de conscience de la spécificité de la lettre par rapport au son », ce qui marquerait le début d'une certaine réflexivité sur la langue (Lusignan, 1986 : 117). Dans ce *Tractatus*, on ne trouve encore aucune règle grammaticale.

Un autre traité d'un auteur anonyme, rédigé (en latin) peu après, *Orthographia Gallica*, ajoute des règles de prononciation, de syntaxe et même de morphologie

et d'orthographe. Par exemple, pour la prononciation : devant *e* sur la première syllabe ou syllabe du milieu, il faut insérer un *i* : on ne dit pas *ben*, *ren*, *chen* comme en anglo-normand, mais *bien*, *rien*, *chien*⁷. Pour la syntaxe et la morphologie, en référence aux cas du latin : on utilise *me* à l'accusatif et *moy* dans tous les autres cas ; ou encore : on forme le pluriel des verbes finissant en *t* au singulier, en ajoutant *z* : *il amet*, *il list* devient *vous amez*, *vous lisez*, etc. Comme on peut le constater, ces règles sont parfois imprécises et complexes. C'est vraisemblablement ce qui explique qu'au cours des années subséquentes, leur nombre initial soit passé, par les commentateurs ou utilisateurs de ce traité, d'une trentaine à une centaine, ce qui n'allait que contribuer à complexifier davantage la situation (Lambley, 1920 : 8-10; Rothwell, 2001 : 42). Ce traité a été utilisé dans l'enseignement du français, à Oxford, jusqu'au début du XVe siècle. Comme il a été précédé du *Tractatus*, il ne s'agit certainement pas de « la première tentative afin de réduire en règles les usages orthographiques » du français, comme le croyait jadis Meyer (1873 : 375). Là encore, l'ouvrage ne s'adresse évidemment pas à des débutants, mais vise à faire apprendre un français *continental* correct, distinct du parler du français insulaire. On ne sait pas, cependant, comment ces textes étaient effectivement utilisés en classe : les règles étaient-elles enseignées en latin, ou étaient-elles transposées en français par le maître à partir de leur version originale latine ?

6. Des colloques ou manières de langage (vers 1350)

Plusieurs années après les traités orthographiques, au milieu du XIV^e siècle (vers 1340 ou 1360), c'est en Flandre qu'il faut aller pour trouver les premières traces d'apprentissage de l'oral à l'aide d'un manuel de conversation en français, comme l'atteste le *Livre des Mestiers* (Gessler, 1931). Il s'agit de *dialogues familiers* (ou reproductions de la langue parlée dans la vie quotidienne) communément appelés *colloques* ou *manières de langage*⁸ (voir un bref extrait, ci-dessous, en français-flamand : Gessler, 1931 : 37) :

Martin, le couvreur de tieule,
couvri le hale d'escailles
et de tieules,
le mieus que il pooit;
encore dont descuevre elle
toute du vend.

Mikiel, li apoticaire,
vend pluseurs espices,
et si [a] mainte boiste
plaines de confectiions,
et maint pot plain de cirrops.

Martin, de tegheldeckere,
deckede de halle met scaellien
ende met teghelen,
ten besten dat hi mochte;
nochtanne ondect soe
al metten winde.

Michiel, d'apoticaris,
vercoopt vele specien,
ende hi heeft vele bossen
vul van convection,
ende menighen pot vol cirrops.

Ces dialogues bilingues français-flamands ont été composés par un maître d'école de Bruges, pour l'apprentissage de l'une ou de l'autre langue, car à l'époque, c'est dans cette ville qu'est concentré le commerce d'une bonne partie de l'Europe (Michelant, 1875 : 110)⁹. Il faut dire qu'à Bruges coexistent trois langues (le flamand, le français et le latin) et les clercs de la ville, ainsi que les marchands et les commerçants, avaient tout intérêt à les apprendre (Gessler, 1931 : 15, en note).

Dans cette nomenclature, outre les métiers, le commerce des draps et de la laine, on trouve également nombre d'observations pratiques de la vie quotidienne : salutations, objets de la maison, aliments, etc. Il faut donc comprendre que cette *manière de langage* vise avant tout à répondre à des besoins particuliers de la classe bourgeoise des marchands et commerçants (plutôt que de la noblesse) en s'adressant aux maîtres d'école et aux enfants des classes marchandes, selon l'auteur même du *Livre des Mestiers*, qui serait vraisemblablement « le plus ancien et, à bien des égards, le plus intéressant des manuels de conversation du moyen âge » (Grierson, 1957 : 778 - ma traduction). On n'y trouve aucune explication grammaticale.

Plus de cinquante ans plus tard, en Angleterre cette fois, est composé, par un auteur anonyme, un autre petit manuel de conversation, ou *Manière de langage* (1396)¹⁰. Fait à signaler, le but annoncé en introduction est « d'apprendre a parlere, bien sonere et parfitement escriere douce francés, q'est la plus beale et la plus gracios langage [...]. Quare Dieux le fist si douce et amyable princypalment au l'onore et louange de lui mesmes » (Anglo-Norman Dictionary). Il s'agit donc d'une autre attestation de l'apprentissage du français à l'époque. On n'y trouve aucun ajout lexical ou grammatical. Le but est clairement pratique : le texte, qui présuppose déjà une certaine connaissance du français, met en scène un jeune noble anglais et son écuyer, qui partent faire un voyage en France. Il s'adresse à l'aristocratie plutôt qu'à la bourgeoisie commerçante. Le registre de langue varie en fonction du contexte socioculturel et on y trouve même des réactions émotives, comme suit : *Tien te coy, ou je te dounrai un ytel souflet que tu penseras de moi de cy as quatre jours* (cité dans Bonin et Wilburn, 1977: 192). Il est également question de montrer comment recourir à l'anglo-normand à l'auberge ou à la taverne pour commander sa nourriture, demander à boire, demander une chambre, etc. En voici un bref extrait :

- *Dame, avez-vous de bon vin?*
- *Voire, sire, belcoup.*
- *Quel vin?*
- *Et blanc vin et vermail.*

- *A combien?*
- *A sesze, a dousze, a dis, a uuyt, a six, a quatre, a deux.*
- *Et de foing et de avoine et des aultres choses que nous appartient?*
- *Or, sire, vous averez assés.*

(Anglo-Norman Dictionary).

Les manuscrits font également état d'une *manière de langage* semblable, intitulée *Le Petit livre*, composée trois ans plus tard (1399). Mais, c'est la *manière de langage* intitulée *Liber Donati* (vers 1415) de William de Kingsmill qu'il importe ici de mentionner. Le texte comprend deux parties : « Grammaire » et « Dialogues ». Dans la première partie, après une brève explication des pronoms personnels en latin et un bref paragraphe sur la prononciation, l'auteur présente la morphologie verbale, comme suit : « *Amo, -as: En l'endicative moed et en le tens present: j'ayme, tu aymez, il ayme; pluraliter: nous aymons, vous aymez, ils ayment. En le pretert nient parfit: J'amoy ou amay, tu amoiez ou amas [...]* » (Merrilees, Sitarz-Fitzpatrick, 1993 : 10). Puis, on trouve une liste alphabétique bilingue (qui arrête après la lettre B) d'une cinquantaine de verbes à l'infinitif avec leur équivalent latin (par exemple : *Attendre - Expectare*), ainsi qu'une liste bilingue d'adverbes et de prépositions suivie de deux brèves listes en français seulement, sur les jours de la semaine et quelques fêtes, ainsi que quelques nombres. Quant aux « dialogues, à la différence du texte de 1396, ils se déroulent dans des lieux anglais, comme à Oxford. Il est surtout intéressant de remarquer que l'auteur fait « explicitement allusion à l'enseignement scolaire en français » (Kristol, 1990 : 301, note 30 ; Legge, 1939) en ces termes :

*Sir, mon maistre m'a enseigné pur escrier, enditer, counter
et fraunceis parler.*

Et que savez vous en fraunceis dire?

Sir, je sçai mon noun et mon corps bien descrier.

Donque, ditz a moy qu'avez a noun?

Sir, j'ay a noun Johan, bon enfant, beal et sage et bien

Parlant englois, fraunceis et bon normand.

(Merrilees et Sitarz-Firzpatrick, 1993 : 24).

7. Des artes dictaminis (ou « lettres modèles ») et des documents juridiques

Il faut ici mentionner que, tout au cours du XIV^e siècle, l'utilisation du français en Angleterre va perdre de plus en plus de terrain, notamment avec la guerre de Cent Ans (1337-1453) entre la France et l'Angleterre (Saw et Dewaele, 1998 : 17-18). Durant le règne d'Édouard III, l'anglais est réintroduit (en 1361) comme la

langue nationale alors que, jusqu'à cette date, c'était le français qui était la langue officielle à la cour anglaise. Toutefois, dans les milieux aristocratiques, on continue à utiliser le français pour des raisons politiques et sociales et chez les clercs, pour des raisons administratives. Ce n'est qu'avec Henry IV (1399-1413) que l'Angleterre sera de nouveau gouvernée par un roi de langue maternelle anglaise.

Dans ce contexte, au XIV^e siècle apparaissent de nouveaux besoins pratiques, pour des raisons politiques et sociales : la nécessité de fournir des lettres modèles pour la correspondance et la rédaction de documents juridiques en français - comme des actes notariaux - pour « la formation professionnelle des clercs de langue anglaise appelés à servir dans des maisons aristocratiques individuelles » et aussi pour apprendre à plaider en français (Kristol, 1990 : 295; voir également Colombo Timelli et lamartino, 2012 : §3)¹¹. Quelques lettres portent sur d'autres aspects de la vie courante, comme en fait foi le modèle fourni par un maître de français d'Oxford, Thomas Sampson, concernant un étudiant universitaire se plaignant à ses parents de son manque d'argent : « [...] *mez vraiment, pur mez despensez money defaile, pur quel enchesone vous en pry de entieriez de moun coer que pur solas de ma exhibicion queconque quantité de money pur cest present terme a suffire, come y pleist a vostre volunté, vous me vuillez envoier [...]* » (Anglo-Norman Dictionary).

8. Un texte précurseur des grammaires contrastives

Il y a une vingtaine d'années, un important manuscrit a été révélé par Kristol (1998) : le manuscrit 188 du Magdalen College d'Oxford (en raccourci : le ms 188). Le principal intérêt de ce document est qu'il met en évidence une activité de réflexion linguistique du maître de français Sampson, dans le dernier quart du XIV^e siècle. Il s'agit d'un exercice de traduction d'un texte (*La somme le roi*) dont l'auteur n'a été que récemment identifié : frère Laurent d'Orléans, confesseur du roi de France Philippe III le Hardi (Nissile, 2014). Ce texte est accompagné de deux traductions interlinéaires : en latin puis en anglais. Le texte latin est une traduction littérale qui suit mot à mot le texte français, « au mépris total de la syntaxe latine », ce qui permettait « de mettre en relief une série de phénomènes grammaticaux caractéristiques du français », bien avant le développement d'une théorie syntaxique (Kristol, 1998 : 32). Quant au texte anglais, il est beaucoup plus idiomatique que le texte latin. Ce qui montre, selon Kristol, que cet enseignement s'adressait à deux types d'étudiants : ceux qui possèdent déjà une bonne connaissance du latin, et ceux qui ne le connaissent pas ou peu et qui doivent alors aborder directement l'étude du français à partir de l'anglais. Il s'agit d'un exercice précurseur des grammaires contrastives, qui permet une prise de conscience des

différences de structures entre les trois langues, concernant, par exemple, le traitement de l'article, la négation, le système verbal, etc.

9. La première grammaire du français : le *Donait françois* (vers 1410)

C'est au début du XV^e siècle qu'est composé le *Donait françois* (souvent désigné comme le *Donat françois*), qui serait « le plus ancien traité grammatical quelque peu développé » (Swiggers, 2007 : 561). Il est très bref (une trentaine de pages, car le seul manuscrit d'Oxford qui existe est tronqué) et rédigé en français à la demande de l'Anglais Johan (John) Barton qui « a engagé à ses frais toute une équipe de clercs d'origine continentale pour rédiger son ouvrage » (Kristol, 1989 : 353; voir aussi Lusignan, 1986 : 103). Cette grammaire vise spécifiquement l'apprentissage, en Angleterre, du « français de Paris ». On recourt au *dialogue grammatical* ou grammaire par questions-réponses (Fernández Fraile, 2013), dans lequel on cherche moins la compréhension de la matière que sa mémorisation et sa répétition, le plus souvent sous forme catéchistique. La mémoire est donc privilégiée aux dépens de la réflexion, comme cela est le cas dans la grammaire latine de Donat.

Malgré son titre, qui pourrait laisser croire qu'il s'agit d'une grammaire calquée sur la seule grammaire latine de Donat, le *Donait françois* « doit (...) bien plus à Priscien [ses *Institutiones grammaticae*] qu'à Donat » (Colombat, 2013 : § 28; Colombat, 2014). Par exemple, le *nom* regroupe à la fois le substantif et l'adjectif : *Coment cognoistrey je de celle partie de oraison qu'est appellé nom ? Chescun mot que porte le nom de une chose par soy mesmes [... appelé substantif...] ou pendant d'un aultre [... appelé adjectif...] est appellé nom* (Barton, *Donait françois* : f. 319ra, cité dans Colombat, 2013 : § 47). Dans la grammaire latine de Donat, l'adjectif est une catégorie subalterne du nom, mais occupe une place plus importante chez Priscien¹². Dans le cas du pronom également, « il y a, au départ, une forte différence de conception entre Donat et Priscien... » (Colombat, 2013 : §83; pour un aperçu du contenu détaillé, consulter Colombat, 2014, Kibbee, 1991, Lusignan, 1986 ou Swiggers, 1985). Fait intéressant à noter, même si cette grammaire recourt au modèle de la grammaire latine, elle « témoigne d'une certaine conscience du fait qu'il est impossible de forcer le français dans un cadre latin » (Swiggers, 2007 : 564). Toutefois, elle ne semble pas avoir eu d'impact, ni sur les maîtres de français ni sur les grammairiens qui vont suivre, y compris Palsgrave (Merrilees, 1988 : 401).

10. La deuxième grammaire du français : *Lesclarcissement de la langue françoise* (1530)

Plus de cent-vingt ans après le ^{Donait français}, dans le premier quart du XVI^e siècle paraît *Lesclarcissement de la langue françoise*, qui passe encore souvent - de manière erronée¹³ - pour être la première grammaire du français. La confusion vient probablement du fait qu'elle est la première grammaire imprimée du français¹⁴. Elle a été rédigée par un Anglais, John Palsgrave, mais elle est écrite en anglais en dépit de son titre français. L'auteur est professeur de français à la cour de Londres et professeur attiré de la princesse Mary, sœur de Henry VIII. Toutefois, alors que la grammaire rédigée pour Barton est plutôt concise, celle de Palsgrave fait plus de 1000 pages. L'influence latine est bien présente (Chevalier, 1968; Colombat, 2013: 529). Cette grammaire comprend un volumineux dictionnaire anglais-français des expressions ou mots classés selon les parties du discours (voir exemple ci-contre, Palsgrave 1530/1972 : 298). On remarque en particulier l'importance accordée au contexte d'emploi des verbes (par exemple, Palsgrave, 1530/1972: 424). On compte 98 pages pour les substantifs, 372 pages pour les verbes, etc. I am content, I wytsafe to do a thing. *Je daigne*

Clothe wollen	drap & ma.
Clothe lynn	toyle s fe.
Clothe maker	drappevr & ma.
Clothe of golde	drap dor & ma.
Clothe of tyffue	drap dortrait & ma.
Clothe of arras	tapisserie s fe.
Clothe of syluer	drap dargent & ma.
Clothe lacke	bahus ma.
Clothe to put on a herce whan a man is buryed	poille s ma.
Clothyng	abillement, parement s ma.
	ucsture. s fe, appareil & ma.

and *je suis content*. Be you content to speke
yet : *daignez vous encore a parler*.
I am contente or agreed. *Je suis content or je le veulx bien*. If all men be pleased, I am content : *s'il plait à tous les aultres, je suis content or je le veulx bien*.

À ce titre, la grammaire de Palsgrave apparaît comme un précurseur des grammaires du français pour étrangers qui verront le jour dans la seconde moitié du XVI^e siècle, à savoir, « les grammaires contrastives, à visée pratique directe et où la comparaison se fait avec l'allemand, le néerlandais ou l'anglais » (Swiggers, 2007 : 569). Toutefois, elle a connu peu de succès, du moins si l'on en juge d'après son faible tirage (750 exemplaires), et a eu peu d'influence sur les grammairiens des années subséquentes. Il faut dire que Palsgrave, jaloux de son savoir et craignant le plagiat, en a lui-même limité la diffusion.

Plusieurs autres grammaires allaient voir le jour par la suite. Par exemple, seulement un an après la parution en Angleterre de la grammaire de Palsgrave, paraît pour la première fois, en France cette fois (en 1531), une grammaire du

français, rédigée par le Français Jacques Dubois (souvent appelé de son nom latinisé Jacobus Sylvius). Elle est écrite en latin, afin, écrit l'auteur, de servir à la fois aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, aux Espagnols et à tous les étrangers. Commenceront alors à paraître, au milieu du XVI^e siècle, les premières grammaires du français destinées aux Français et écrites en français.

11. Des « compilations »

Graduellement, en Angleterre, apparaîtront des sortes de « compilation » des moyens suggérés pour faciliter l'apprentissage du français, ce qui aboutira à une profusion d'ensembles pédagogiques ou de cours complets formant une sorte de « système pédagogique d'ensemble » (Chevalier, 1998 : 24) - les ancêtres des *méthodes* de langue actuelles. Par exemple, dans le traité de Du Wes, vers 1533, on trouve à la fois du vocabulaire, des règles de prononciation, des conjugaisons, une dizaine de dialogues, des lettres et quelques règles de morphologie verbale (pour un exemple d'une règle, voir Kelly, 1969 : 45 - toutefois, « contrairement à son collègue et concurrent John Palsgrave, Du Wes ne croyait pas que l'on puisse enseigner par règles une langue vivante comme le français » (Caravolas, 1994 : 11). Et il en est ainsi dans la plupart des autres traités, y compris la grammaire de Palsgrave. Pareille tendance au regroupement s'accroîtra¹⁵, comme en font foi, par la suite, notamment, les « compilations » de Berlaimont¹⁶, de Hollyband¹⁷ et de Meurier¹⁸.

Conclusion : remarques et réflexions

Que peut-on retenir de ce rapide survol des cinq premiers siècles de l'apprentissage du français en dehors de la France ? Après la conquête normande, se mettent en place trois grands modes d'apprentissage : les séjours à l'étranger, l'étude en milieu familial et l'étude en milieu scolaire. Pour les séjours à l'étranger, on distingue les séjours linguistiques et les séjours d'étude sur le continent, où la langue paraît être apprise « sur le tas ». Certaines familles bourgeoises, tant de Flandre que d'Angleterre, envoient leurs fils en Normandie, chez des confrères commerçants ou chez des artisans faisant partie de la même corporation. Quant à la noblesse anglaise, dès le XII^e siècle, elle envoie ses enfants poursuivre des études universitaires, soit à Paris, soit à Orléans, sous prétexte que l'anglo-normand serait une langue inférieure ou déformée (Short, 1980 : 471). Ce sont surtout les auteurs de ces séjours linguistiques ou d'étude qui vont rédiger pour leurs compatriotes des textes ou des traités français de toutes sortes. En milieu familial, ce sont des tuteurs ou des précepteurs venus du continent qui enseigneront le français aux

enfants de la noblesse et de la bourgeoisie anglaises. Ainsi, on recourt à ce qui sera désigné par la suite, en didactique des langues, comme la *méthode naturelle*, qui est celle instinctivement utilisée par la mère avec ses enfants ou par les adultes lors de séjours à l'étranger (Germain, 1993a : 243). L'accent est mis sur le vocabulaire et la bonne prononciation plutôt que sur la grammaire, dont on ne voit habituellement pas le réel besoin, du moins pour apprendre à parler. En milieu scolaire, la situation est variable et plus nuancée, comme on l'a vu.

Sur le plan proprement pédagogique, il est probable qu'après la conquête normande, pendant un certain temps, le mode d'enseignement en latin, utilisé jusque-là sur le continent et en Angleterre, ait continué. Puis, afin de vérifier la compréhension des textes latins étudiés, il est vraisemblable que, peu à peu, les maîtres aient demandé aux élèves d'en donner, soit une traduction, soit une explication en langue vernaculaire française. Plus tard, suite à la Proclamation du roi Henri III d'Angleterre (en 1258) rédigée en français et en anglais, reconnaissant ainsi l'anglais en tant que langue vernaculaire, il se peut que les maîtres d'école aient abandonné le français comme langue véhiculaire de l'enseignement du latin pour ne recourir peu à peu qu'à l'anglais (Colombo Timelli et lamartino, 2012 : note 6; Rothwell, 1968 : 45).

Dans une perspective plus générale, il semble bien que toute tentative de grammaire théorique, bien que très importante pour le développement de la pensée et de la réflexion linguistique, soit souvent vue comme peu « pratique » ou de peu d'utilité pour l'apprentissage d'une langue étrangère¹⁹. En définitive, malgré le recours à un certain métalangage grammatical au moyen âge, il reste qu'on « est loin d'une réflexion qui serait l'équivalent des ouvrages, intermédiaires et avancés, qui existaient en latin » (Merrilees, 1988 : 410). De fait, il n'est pas impossible que l'utilité des premières ébauches grammaticales suivies du *Donait françois*, puis de la grammaire de Palsgrave, n'ait pas toujours été perçue par les destinataires de ces traités. On pourrait émettre l'hypothèse que, lorsqu'il s'agit d'apprendre à lire et à écrire une langue « morte » comme le latin (et non à la parler), on ait pu voir la nécessité de recourir à des règles. Toutefois, lorsqu'il s'est agi d'apprendre à parler une langue étrangère, il est possible que les *manières de langage* et les « traités orthographiques » (visant en fait la prononciation des mots) aient été considérés comme non seulement nécessaires mais suffisants, dans la mesure où l'imitation de modèles - les *nominalia* et les *manières de langage* pour l'oral et les *artes dictaminis*, ou lettres modèles, pour l'écrit - était la seule manière pour le faire.

Pareille attitude pourrait provenir du fait que les objectifs d'une « grammaire pédagogique » et ceux d'une « grammaire (linguistique) de référence » ne sont pas les mêmes (Germain et Séguin, 1998 : 46-56). Si l'on observe l'évolution des

traités de nature grammaticale depuis la conquête normande jusqu'au début du XVI^e siècle - donc sur une période de plus de 400 ans - on se rend compte qu'en définitive, on voit déjà poindre à l'horizon deux tendances radicalement opposées, du moins dans leurs objectifs. D'une part, afin de répondre à un souci d'efficacité, de plus en plus d'auteurs s'intéressent à des « règles » de prononciation ainsi qu'à la conjugaison verbale et à la morphologie : il s'agit d'une *tendance pragmatique* qui vise la réussite de l'action pratique (comme les *nominalia*, les *manières de langage* et les *artes dictaminis*). D'autre part, afin de mettre au point une production théorique cohérente et logique, les auteurs se lancent dans la production de traités grammaticaux : il s'agit d'une *tendance théorique* (comme le ms188, le *Donait françois* et la grammaire de Palsgrave). Toutefois, ces deux tendances, déjà en germe dans le *Donait françois* et la grammaire de Palsgrave, sont co-présentes dans chacune. Par exemple, si Barton a commandé une grammaire, c'est « pour ceo que les bones gens du roiaume d'Engleterre sont enbraséz a sçavoir lire et escrire, entendre et parler droit françois a fin qu'ils puissent entrecomuner bonement ové leurs voisins, c'est-à-dire les bones gens du roiaume de France... » et parce que les lois de l'Angleterre « et aussi beaucoup de bones choses » sont mises en français, etc. (Swiggers, 1985 : 240). Quant à la grammaire de Palsgrave, elle s'adresse à la sœur du Roi ainsi qu'aux Anglais désireux d'acquérir une connaissance parfaite du français (« to attayne the parfyte knowlege of the frenche tong » - Palsgrave, 1530/1972 : x).

Probablement à cause de la prégnance du modèle latin, il faudra attendre longtemps l'avènement d'un véritable souci de réflexion linguistique sur le français, susceptible de prendre en compte les particularités de la langue des apprenants (dont le ms 188 apparait comme un document précurseur). Comme le fait observer Chervel, « ce n'est pas dans la morphologie que les choses se passent (...). Réciter l'indicatif présent d'un verbe, ce n'est pas faire œuvre de grammairien. Le noyau d'une grammaire, c'est sa syntaxe (...) C'est par sa syntaxe que la grammaire scolaire [du français langue maternelle a acquis] une incontestable autonomie » (Chervel, 1977 : 27). Nous ne disposons toujours pas, pour le français langue seconde ou étrangère, de l'équivalent de la magistrale étude de Chervel pour le français langue maternelle. En ce sens, l'histoire de la grammaire scolaire du français langue seconde ou étrangère reste à faire.

Bibliographie

Anglo-Norman Dictionary (AND) : <http://anglonormandictionary.blogspot.ca/2016/01> [consulté le 18 mai 2018].

Bonin, T., Wilburn, J. 1977. « Teaching French Conversation: A Lesson from the Fourteenth Century ». *The French Review* vol. 51, n° 2, p. 188-196.

Caravolas, J.-A. 1995. « Apprendre à parler une langue étrangère à la Renaissance ». *Historiographia Linguistica* XXII, n° 3, p. 275-309.

- Caravolas, J.-A. 1994. *La didactique des langues*. Vol. 1 : *Précis d'histoire I : 1450-1700* et Vol. 2 : *Anthologie I : À l'ombre de Quintilien*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Chervel, A. 1977. ... *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français : Histoire de la grammaire scolaire...* Paris : Payot.
- Chevalier, J.-C. 1998. « Les colloques médiévaux. Origines, filiations, méthodes. Quelques pistes ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 22, p. 17-26.
- Chevalier, J.-C. 1968. *Histoire de la syntaxe*. Genève : Droz.
- Colombat, B. 2014. *Donait français - Johan Barton*. Paris : Classiques Garnier.
- Colombat, B. 2013. « L'héritage du modèle latin dans les grammaires françaises à la Renaissance ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 51 [En ligne], 51 | mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 15 mai 2018. URL : <http://dhfles.revues.org/3710>
- Colombo Timelli, M. 1998. « Dialogues et phraséologie dans quelques dictionnaires pluri-lingues du XVI^e siècle (Berlaimont et *Solenissimo Vocabulista*) ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 22, p. 27-63.
- Colombo Timelli, M., lamartino, G. 2012. « *Liber iste vocatur femina...* Le français et les dames dans l'Angleterre du XV^e siècle ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n°s 47-48, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 15 mai 2018. URL : <http://dhfles.revues.org/3136>
- Colombo Timelli, M., Reboullet, A. 1998. « Parcours professionnels au XVI^e siècle - Berlaimont, Hollyband, Meurier ». *Le Français dans le Monde*, janvier, p. 21-23.
- Demaizière, C. 2008. *La grammaire française au XVI^e siècle : Les grammairiens picards*. 2^e édition (1^{re} : 1983). Paris : Champion.
- Fernández Fraile, M.E. 2016. « L'enseignement des langues aux femmes au XVI^e siècle : Juan Luis Vivès et Gabriel Meurier ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 57, p. 77-96.
- Fernández Fraile, M.E. 2013. « Enseigner/apprendre la grammaire française par demandes et réponses ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 51, p. 87-104.
- Fletcher, C. 2012. « Langue et nation en Angleterre à la fin du moyen âge ». *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques* 2012/2, n° 36, p. 233-252.
- Germain, C. 1993a. *Évolution de l'enseignement des langues : 5 000 ans d'histoire*. Paris : CLÉ International.
- Germain, C. 1993b. « Le premier manuel d'enseignement de l'anglais, langue seconde, rédigé au Bas-Canada (Québec), par Joseph-François Perrault, en 1823 ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 11, p. 25-36. Consulté le 15 mai 2018. URL : <https://uqam.academia.edu/ClaudeGermain>
- Germain, C., Séguin, H. 1998. *Le point sur la grammaire*. Paris : CLÉ International. Consulté le 15 mai 2018. URL : <https://uqam.academia.edu/ClaudeGermain>
- Gessler, J. 1931. *Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés - Quatre anciens manuels de conversation*. Bruges.
- Grierson, P. 1957. « The Dates of the 'Livre des mestiers' and its Derivatives ». *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 35, fasc. 3-4, p. 778-783.
- Howatt, A.P.R. 1984. *A History of English Language Teaching*. Oxford: Oxford University Press.
- Jones, W.M. 1959. « Foreign Teachers in Sixteenth Century England ». *The Historian* vol. 21, n° 2, p. 162-175.

- Kelly, L.G. 1969. *25 Centuries of Language Teaching*. Rowley, Mass: Newbury House.
- Kibbee, D.A. 2000. « Historical Perspectives on the Place of Anglo-Norman in the History of the French Language ». *French Studies* vol. LIV, n° 2, 1 p. 137-153.
- Kibbee, D.A. 1991. *For to Speke Frenche Trewely. The French Language in England, 1000-1600: Its Status, Description and Instruction*. Amsterdam : John Benjamins.
- Kristol, A.M. 1998. Comment on apprenait le français au Moyen Age : ce qu'il nous reste à apprendre. In: *Dialogue entre linguistes*. Acta Romanica Basiliensia (ARBA).
- Kristol, A.M. 1990. « L'enseignement du français en Angleterre (XIII^e - XV^e siècles) - Les sources manuscrites ». *Romania* n° 111, n° 3-4, p. 289-330.
- Kristol, A.M. 1989. « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au moyen âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre en le XIII^e et le début du XV^e siècle ». *Revue de linguistique romane*, n° 53, p. 335-367.
- Lambley, K. 1920. *The Teaching and Cultivation of the French Language in England during Tudor and Stuart Times*. London: Longmans.
- Legge, M.E. 1941. *Anglo-Norman Letters and Petitions from All Souls Ms. 182*. Oxford: Basil Blackwell.
- Legge, M.E. 1939. William of Kingsmill - A Fifteenth-Century Teacher of French in Oxford. In: *Studies in French Language and Mediaeval Literature presented to Prof. Mildred K. Pope*. Manchester: University of Manchester.
- Lillo, J. 2016. « Maîtres et professeurs, manuels, dictionnaires (XIX^e siècle) », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 56 | Mis en ligne le 04 septembre 2017, consulté le 15 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/dhfls/3926>
- Lusignan, S. 1986. *Parler vulgairement - Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*. Paris: Vrin.
- Martin Caparrós, A.M.M. 2009. «El 'método conversacional' en la enseñanza de lenguas: los libros de diálogos en el siglo XVI». *Quaderni del CIRSIL* n° 8, p. 17-34.
- Merrilees, B. 1988. « Les débuts de la terminologie grammaticale en français : à propos de quelques travaux récents ». *Romania* tome 109, n° 434-435, p. 397-411.
- Merrilees, B., Sitarz-Fitzpatrick, B. 1993. *Liber Donati - A Fifteenth-Century Manual of French*. London: Birkbeck College.
- Menzer, M.J. 2004. « Aelfric's English "Grammar" ». *The Journal of English and Germanic Philology* vol. 103, n° 1, p. 106-124.
- Meyer, P. 1873. « La manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français [en 1396] ». *Revue d'histoire et de littérature* n° 12, p. 373-408.
- Michelant, H. 1875. *Le Livre des Mestiers. Dialogues français-flamands, composés au 14^e siècle par un maître d'école de la ville de Bruges*. Paris : Librairie Tross.
- Minerva, N. 1998. « Maîtres de français : parcours biographiques ». *Le Français dans le Monde*, janvier, p. 187-192.
- Murphy, J.J. 1980. « The Teaching of Latin as a second Language in the 12th Century ». *Historiographia Linguistica* vol. 7, n° 1-2, p. 159-175.
- Nissille, C. 2014. « *Grammaire floue* » et enseignement du français en Angleterre au XV^e siècle : les leçons du manuscrit Oxford Magdalen 188, Tübingen : Francke/Narr.
- Palsgrave, J. 1530. *Lesclaircissement de la langue françoise*. Éd. 1972, Genève: Slatkine Reprints.
- Pope, M.K. 1910. « The 'Tractatus Orthographiæ' of T.H., Parisii Studentis The *Modern Language Review* vol. 5, n° 2, p. 185-193.
- Riché, P. 1979. *Les écoles et l'enseignement dans l'Occident chrétien, de la fin du Ve siècle au milieu du XIe siècle*. Paris: Aubier Montaigne.
- Rothwell, W. 2001. « The Teaching and Learning of French in Later Medieval England ». *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* vol. 111, n° 1, p. 1-18.

- Rothwell, W. 1968. « The Teaching of French in medieval England ». *The Modern Language Review* vol. 63, n° 1, p. 37-46.
- Saw, H. et Dewaele, J.-M. 1998. « La naissance des premières grammaires françaises ». *French Language Studies* vol. 4, n° 1, p. 16-24.
- Short, I. 1980. « On Bilingualism in Anglo-Norman England ». *Romance Philology* vol. 33, n° 4, 467-479.
- Södergård, Ö. 1955. « Le plus ancien traité grammatical français ». *Studia Neophilologica* n° 27, 192-194.
- Sumillera, R.G. 2013. « Sixteenth-Century Italian, French, Spanish and English Language Learning Material. A Bibliographic Study ». *Sederi* n° 23, p. 139-158.
- Swiggers, P. 2007. L'analyse grammaticale et didactico-linguistique du français, du Moyen Âge au 19^e siècle. Jalons de l'histoire du français comme objet de description et d'enseignement. In : *Sprachtheorien der Neuzeit III/2: Sprachbeschreibung und Unterricht*, Teil 2, 559-645. Tübingen: G. Narr.
- Swiggers, P. 1985. « *Le Donat français* : la plus ancienne grammaire du français », *Revue des langues romanes* 89, p. 235-251.
- Titone, R. 1968. *Teaching Foreign Languages - An Historical Sketch*. Washington: Georgetown UP.
- Vinay, J.-P. 1968. Enseignement et apprentissage d'une langue seconde. In: *Le langage*. Paris: Gallimard.
- Wright, T. 1858. *A Volume of Vocabularies from the Tenth Century to the Fifteenth*. Privately printed.

Notes

1. Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux personnes qui ont accepté de lire et commenter une première version de mon texte, en particulier MM. Kibbee, Kristol, Lusignan et Swiggers. Bien entendu, j'assume l'entière responsabilité de mes interprétations.
2. Je ne m'étais pas beaucoup attardé à cet épisode de l'apprentissage du français dans mon ouvrage sur l'histoire de l'enseignement des langues (Germain, 1993a). Aussi, il est frappant de remarquer que pratiquement 700 ans après la conquête normande de l'Angleterre, c'est au tour de l'Angleterre de prendre possession, avec le Traité de Paris (en 1763), de la Nouvelle-France en Amérique. C'est suite à cette « guerre de la Conquête » que l'anglais a été imposé au Canada. Pour une analyse du premier manuel d'anglais langue seconde, rédigé au Bas-Canada (au Québec), voir Germain (1993b).
3. Concernant les difficultés d'une définition de l'anglo-normand, voir Kibbee (2000).
4. Selon Demaizière (2008 : 79), « Guillaume, par politique, s'efforça même de comprendre l'anglais (...) mais il n'y parvint jamais ».
5. À l'époque, avant l'invention de l'imprimerie par Gutenberg (vers 1450), les élèves ne disposaient pas de manuels. Ils devaient copier sur leur tablette les paroles ou interprétations du maître et les punitions corporelles, comme la fêrule ou le fouet, étaient fréquentes.
6. La grammaire de Donat sera utilisée dans les écoles pendant plus de 1000 ans pour l'apprentissage du latin (Colombo Timelli, 1998 : 27). L'une des raisons de sa popularité pourrait bien être qu'il s'agit d'un texte relativement court et facile à mémoriser (Murphy, 1980 : 164).
7. Rothwell (1968 : 41) rapporte cette règle pour en montrer « l'inutilité ». On pourrait faire remarquer qu'il pourrait s'agir aussi d'une observation sur la distinction de prononciation entre le français du continent (ou dialecte de langue d'oïl parlé à l'époque en Île-de-France et en Orléanais - qui deviendra le français) et l'anglo-normand, tel que parlé à l'époque en Angleterre. En ce sens, il s'agirait d'une observation que l'on qualifierait de nos jours de nature sociolinguistique reposant ici, cependant, sur l'idée normative de la supériorité du français de Paris.

8. Il s'agit d'un mode de présentation très ancien que l'on trouve déjà à l'époque romaine, comme dans ce dialogue écrit en latin et en grec : *Le père s'avance vers son ami et lui dit* : - *Bonjour, Caius ! et il l'embrasse. Ce dernier le salue à son tour et dit* : - *Content de te voir. Aimerais-tu venir avec moi ? - Où ? - Chez notre ami Lucius. Allons lui rendre visite. - Qu'est-ce qu'il a ? - Il est malade. - Depuis combien de temps ? - Depuis quelques jours. - Où habite-t-il ? - Pas très loin d'ici. Si tu veux, nous pouvons y aller* (Ma traduction, reproduite dans Germain, 1993a : 44, à partir de la traduction anglaise du texte original latin par Titone, 1968 : 7). Toutefois, il ne faut pas confondre ces *manières de langage* (ou *dialogues familiaux*) avec les *dialogues philosophiques* de Platon qui consistent en un entretien oral tête-à-tête entre maître et disciple afin de faire exprimer (ou « accoucher » - c'est la maïeutique) ses connaissances. Le *dialogue familial*, tel que défini ici, ne doit pas être confondu, non plus, avec ce que je vais appeler, plus loin, le *dialogue grammatical*.

9. Ces dialogues seront repris et traduits en anglais au XVI^e siècle par William Caxton (vers 1483), qui publiera des *Manières de langage* bilingues (*Dialogues in French and English*), destinées également aux marchands et commerçants (Howatt, 1984 : 6-7).

10. Malgré tout, dans de nombreux articles, même de nos jours, c'est souvent *La manière de langage* de 1396 qui passe pour « le premier manuel connu de conversation pour l'enseignement du français langue étrangère » (Bonin et Wilburn, 1977 : 188).

11. Pour apprécier l'importance de la correspondance, qu'il suffise de se reporter à l'étude de Legge (1941), qui a relevé 41 pétitions et 412 lettres écrites notamment par les gens de l'aristocratie, sur une période d'une vingtaine d'années seulement, entre 1390 et 1412.

12. Il faudra attendre au XVIII^e siècle pour que substantifs et adjectifs forment deux parties du discours autonomes (Swiggers, 1985 : 239).

13. Même un grand historien de la didactique des langues tel que Howatt (1984 : 4), qui ne mentionne pas Barton, laisse entendre que la première grammaire du français serait celle de Palsgrave. Aussi, assez étrangement, Demaizière écrit - semblant oublier Palsgrave : « On peut considérer qu'au commencement du XVI^e siècle il n'y a pas de grammaire française » (Demaizière, 2008 : 29, citée dans Rothwell, 2001, note 12 à propos de la 1^{re} édition : 1983). À ce propos, Lusignan parle d'un étonnant « préjugé tenace » (1986 : 111).

14. Il faudra attendre jusqu'au milieu du XVI^e siècle pour voir paraître, bien après l'invention de l'imprimerie, les premières grammaires du français langue maternelle, comme *Le tretté de la grammaire françoise* de Louis Meigret (1550). Quant à la *Gramática de la lengua castellana* d'Antonio de Nebrija, elle date de 1492, c'est-à-dire avant la grammaire de Palsgrave mais après celle rédigée pour Barton (contrairement à ce que certains affirment parfois, il ne s'agit donc pas de la première grammaire d'une langue *romane*).

15. Il serait certainement trop réducteur de tout simplement opposer, soit l'apprentissage « par l'usage » à l'apprentissage « par règles » (Caravolas, 1995), soit la « méthode conversationnelle » à la « méthode grammaticale » (Martín Caparrós, 2009).

16. Le *Vocabulaire* du Picard Noël de Berlaimont (ca 1530) contient à la fois des dialogues modèles, des exemples de lettres et contrats, un dictionnaire flamand-français, douze règles de phonétique française et quelques prières (Colombo Timelli et Reboulet, 1998 : 21)

17. Le Français Claude de Sainliens (Claudius Hollyband), un réfugié huguenot, est le maître de français - et d'italien - le plus prolifique du XVI^e siècle et le plus populaire de l'Angleterre sous le règne d'Élisabeth I (1533 - 1603) (Jones, 1959 : 174). Il est surtout reconnu pour son *French Schoolemaister* (1573) et son *Frenche Littelton* (1576), qui incluent des remarques grammaticales, des guides de prononciation et de conjugaison verbale, des dictionnaires et des collections de dialogues. Il a aussi mis au point un système original de notation phonétique (Vinay, 1968 : 695). De Sainliens serait « le pédagogue du FLE [français langue étrangère] le plus génial de son siècle » (Minerva, 1998 : 189). Fait à noter : « Dans ses méthodes d'enseignement il donne la préférence à la pratique plutôt qu'aux règles, aux dialogues plutôt qu'à la grammaire » (Kibbee, 1991 : 196-197).

18. Les ensembles pédagogiques du Picard Gabriel Meurier, dans le dernier quart du XVI^e siècle, comprennent à la fois des grammaires, des guides de prononciation et de conjugaison verbale, des collections de dialogues, des dictionnaires bilingues français - anglais (Kibbee, 1991 : 196) et même des ouvrages scolaires destinés spécifiquement à l'éducation linguistique des femmes (Fernández Fraile, 2016).

19. Selon Sumillera (2013 : 144, note 7), si la grammaire castillane de Nebrija (1492), qui avait pour objectif l'apprentissage de la langue castillane par des étrangers, a eu si peu de succès auprès d'eux, c'est vraisemblablement parce qu'elle était « plus théorique que pratique » et, selon Swiggers (communication personnelle), parce qu'il n'y avait pas d'enseignement organisé de la langue espagnole à l'époque.